**COLLOQUE**

**Le commerce innovant au service du renouveau rural**

**Clermont-Ferrand – 13 mars 2025**

**13h30 – ATELIER 1**

**Constituer sa boîte à outils**

Objectifs :

Atelier visant à relever l’ensemble des questions qu’une collectivité locale doit se poser avant de se lancer dans un projet de développement de commerce en centre-bourg

Intervenants :

- Raphaël Boutin-Kuhlmann, co-directeur général de Villages Vivants

- Christophe Dumont, Maire de Molles, conseiller communautaire de Vichy Communauté, VP de l’EPFL d’Auvergne

- Raphaëlle Grunelius, Cheffe de projets "Économie des territoires" à la direction générale des entreprises

L’atelier est animé par Jérémy Mendes, directeur de l’EPF Auvergne

*––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––*

Coiffé de ses multiples casquettes, **Christophe Dumont,** maire de Molles, conseiller communautaire de Vichy communauté, vice-président de l’EPFL d’Auvergne et délégué territorial pour la DDT 03, appelle à « connaître le contexte et à évaluer ce qui existe autour de nous. Il est important d’aborder la thématique commerce en s’appuyant sur des diagnostics et en faisant de la prospective. Et de s’interroger : quelles sont nos qualités et nos faiblesses ? Il faut que le projet soit viable et qu’il entre dans un système. Molles n’est pas seul ; la commune est soutenue par la communauté d’agglomération de Vichy, par les dispositifs Action cœur de ville et Petites villes de demain, par d’autres dispositifs portés par l’intercommunalité et par le territoire de la Montagne bourdonnaise. L’intercommunalité a travaillé avec les 38 communes qui nous entourent. Il faut une vision globale. J’ajoute que je suis aussi délégué territorial DDT et j’accompagne le dispositif Petites villes de demain.

Dans le cadre de Petites villes de demain, les élus de Molles ont d’abord cherché à aménager une jolie place et de beaux trottoirs. Mais les espaces publics n’amènent pas forcément de la vie. Il faut trois éléments pour que la mayonnaise prenne : des logements, ce qui implique la rénovation d’habitats délaissés pour accueillir des populations ; les espaces publics ; le commerce. Nous avons souhaité travailler sur ces trois axes. »

En milieu rural, la tentation de retrouver le village « comme avant » s’avère souvent être une illusion. Des adaptations et innovations sont évidemment nécessaires. Pour ce maire, « vouloir réinstaller des petits commerces comme à l’époque de nos grands-parents n’est sûrement pas le bon choix. Chez nous, il y a 21 sièges d’exploitations agricoles. Mais les nouveaux habitants ont des habitudes différentes. Il a fallu s’adapter à des usages tels qu’aller au supermarché le soir en rentrant du travail. »

Questionné sur d’éventuelles complémentarités commerciales entre toutes les communes qui composent l’intercommunalité Vichy communauté, Christophe Dumont reconnaît « avoir une vision différente en tant qu’élu et représentant des services de l’État… Mais une étude a montré qu’il ne faut pas fragiliser les commerces existants, c’est pourquoi une vision globale est essentielle pour ne pas mettre en péril la boulangerie existante en créant une autre boulangerie dans le village d’à-côté. »

La Direction générale des entreprises, ministère de l’Économie, a lancé en 2023 un programme de reconquête du commerce rural qui a permis de financer plus de 300 projets de commerce, principalement dans des communes dépourvues d'infrastructures commerciales. **Raphaëlle Grunelius,** cheffe de projets "Économie des territoires" détaille ce dispositif qui « vient appuyer la création de services de proximité en complémentarité avec l’existant dans un objectif de diversification du commerce rural. Nous soutenons par exemple l’itinérance, d’abord dans le but d’identifier les besoins et les leviers à mettre en place, ensuite en participant à une partie de l’achat de camion adapté au commerce. En deux ans, 600 projets ont été financés, pour une dépense de 14 M€. Sur ces 600 projets, environs 50 étaient itinérants. Mais nous voudrions faire davantage. »

Pour soutenir ces projets, L’État a bien sûr fixé des critères, listés dans un cahier des charges. Le projet doit répondre à un besoin de première nécessité : épicerie multiservices, restaurant et/ou bar qui propose également du multiservices. Il faut aussi qu’un commerce équivalent ne soit pas situé à moins de 10 minutes de celui en projet. Sachant que tout dépend aussi du territoire, la situation peut être différente en montagne par exemple. Pour les projets itinérants, il faut que le commerce proposé soit de première nécessité et que le véhicule desserve au moins 5 communes rurales sous-dotées.

**Passer des idées à l’action**

Après cette intervention, la parole est à la salle qui exprime ses ressentis depuis les territoires et qui montre que la question de la concertation entre les acteurs et de l’ingénierie commerciale n’est pas si simple à résoudre. **Thierry Julier,** président de la CCI de Lozère, en témoigne : « Nous avons du mal à créer des partenariats avec nos communes. La CCI a embauché un agent de développement territorial que nous avons formé pendant un an pour finalement réinventer l’eau chaude… et qui est parti car son poste n’était plus financé… Ce qui a provoqué beaucoup de dépit chez les personnes en place. En Lozère nous avons perdu beaucoup de stations-services et de cafés. Ce qui défigure le territoire. Et se pose la question du revenu qu’un projet peut générer sur des communes en perte de vitesse. De nouveaux habitants se présentent, avec de nouveaux modes de vie. Il faut s’occuper de ces personnes, de leurs conjoints et de leurs enfants. Il faut les accompagner pour qu’ils réussissent car la plupart du temps, ils viennent d’ailleurs. »

Dans la commune d’Espalion (4 600 habitants, Aveyron, 12), le dispositif Petites villes de demain a permis de financer un manager de centre-bourg, indique **Florent Rayrolles**, président de l’association des commerçants. « Le nôtre est là depuis 4 ou 5 ans. Nous sommes au centre d’une zone de chalandise qui ne compte que peu de surfaces commerciales de périphérie. Notre centre-ville est donc vivant. Et pourtant des commerces ferment. Alors, comment se développer pour les soutenir ? »

L’animateur de l’atelier, Jérémy Mendes, directeur de l’EPF Auvergne*,* prend à témoin le directeur général des services de la commune de Puy-Guillaume(2 600 habitants, Puy-de-Dôme, 63), **Grégory Villafranca**, « qui a lutté contre l’installation de grandes surfaces ». Celui-ci s’en explique : « Aujourd’hui, l’ANCT nous accompagne pour financer un chef de projet Petites villes de demain, qui viendra renforcer l’ingénierie de la commune jusqu’en 2026. Et nous disposons d’un Plan pluriannuel d’investissement (PPI) jusqu’en 2040. À Puy-Guillaume une large palette d’outils a été déployée depuis plusieurs années, sur la commune mais aussi sur le bassin de vie. Le cœur de bourg compte environ 40 commerces diversifiés. Nous empêchons le changement de destination des locaux commerciaux afin qu’une vitrine reste une vitrine et ne devienne pas un logement en rez-de-chaussée. La municipalité s’est lancée dans l’achat de pas-de-porte commerciaux ; nous avons par exemple réhabilité un hôtel-restaurant de 18 chambres et y avons installé un gérant. Nous avons également racheté deux surfaces commerciales à la CCI pour y organiser deux boutiques test : un coutelier s’est installé dans l’une (nous sommes très proches de la ville de Thiers, capitale du couteau), et bientôt un cordonnier-graveur emménagera dans l’autre. Nous menons une politique forte pour maintenir la dynamique commerciale au moyen de loyers bas. »

**Margaux Blavignac,** chef de projet Petites villes de demain pour l’agglomération d’Issoire (88 communes, 57 000 habitants, Puy-de-Dôme, 63), insiste sur la nécessité de travailler en harmonie avec tous les acteurs : « Sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire, cinq communes ont été choisies afin d'être Petites villes de demain : Ardes-sur-Couze, Brassac-les-Mines, Champeix, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges. L’enjeu était d’avoir un interlocuteur accessible et d’entretenir des liens avec la CCI du Puy-de-Dôme. »

Autres interlocuteurs accessibles pour les petites collectivités rurales, les établissements publics fonciers (EPF). **Jean-Christophe Poussin**, chargé d’études à l’EPF Bretagne, explique comment celui-ci accompagne les communes : « En premier lieu, nous identifions celles qui présentent les enjeux les plus importants, puis nous étudions les principaux problèmes qui les affectent. Après avoir élaboré ce diagnostic, nous proposons une « méthodologie foncier, suivie une mission d’analyse sociologique pour comprendre les ressorts de la revitalisation. »

En 2008, l’EPF Bretagne lançait un appel à candidatures pour soutenir les projets locaux. Sur les 200 candidatures présentées, 60 étaient lauréates. L’EPF a ensuite mené un travail avec l’association Bruded, très active en Bretagne, qui capitalise autour du retour d’expériences, pour mettre l’accent sur la méthode globale.

**Villages vivants, une boîte à outils pour penser autrement**

Comment penser différemment afin de ne pas reproduire des modèles qui ont capoté ? Depuis plusieurs années, Villages vivants travaille sur le terrain à l’émergence de projets nés du « terroir ». **Raphaël Boutin-Kuhlmann,** co-directeur général de Villages vivants présente les 5 axes qu’il a identifiés pour servir de boîte à outils :

* 1- La connaissance du bâti. Souvent la collectivité propose aux candidats à l’installation des lieux non adaptés à leur projet, pas aux normes, pas la bonne surface, escalier inadapté, etc. La collectivité doit avant tout bien connaître les biens qu’elle propose ;
* 2- la mobilisation des énergies locales. Nous avons tendance à détricoter l’idée d’« attractivité de l’extérieur » pour identifier les projets qui peuvent germer à l’intérieur de la commune, par exemple des projets collectifs ou associatifs ;
* 3- créer de bonnes conditions d’accueil : « Il s’agit là d’une posture plus que d’un outil. Comment je suis ouvert à l’accueil de personnes qui voudraient venir ou revenir. Il s’agit de jouer le jeu, de faciliter l’accès à un logement, par exemple un logement-passerelle, etc. ;
* 4- Travailler avec la CCI sur les réseaux d’accompagnement financier, ainsi qu’avec d’autres structures consulaires. Car l’isolement de l’entrepreneur est souvent l’un des premiers motifs de l’abandon ;
* 5- comment s’inspirer de modèles différents ? Tiers-lieux, artisans et devantures, bibliothèque, café associatif, toutes ces choses qui ramènent du flux et ne concurrencent pas le commerce.

Un reproche est souvent fait aux structures de type coopératif : elles bénéficient de subventions plus importantes que les entreprises privées. Des « mythes » qui ont la peau dure. Ce à quoi Raphaël Boutin-Kuhlmann oppose un argument imparable : « ces associations sont tout aussi subventionnées que les entreprises du CAC 40 ! ». Et insiste : « sur tous nos projets, aucun n’est abandonné. L’accompagnement collectif est plus fort. Quand on consacre au départ un capital social de 5 000 € à un projet coopératif, on repart 5 ans plus tard avec 5 000 €. La transmission est encadrée. Certes, il reste la question de la transmission du fonds de commerce puisque le commerçant ne se constitue pas un patrimoine avec ce type de formule. Il est pourtant acté que ces activités sont plus résilientes. »